Quelle ampleur de transition politique sur le continent les institutions actuelles de Taïwan peuvent-elles supporter?

ROC40 · Q15 | 2026-11-21

Supposons qu’un jour, une transition politique sur le continent ait besoin de l’expérience institutionnelle extérieure pour la soutenir — quelle ampleur de tâche les institutions existantes de la République de Chine (Taïwan) pourraient-elles supporter ? Cette question ne peut recevoir de réponse ni par l’enthousiasme, ni par le pessimisme. Ce qu’une institution peut supporter dépend de trois contraintes dures : le nombre de personnes, la quantité d’argent et la transplantabilité de l’institution elle-même.

La conclusion d’abord : les institutions existantes de la République de Chine (Taïwan) peuvent offrir de précieux « modèles, des personnes et du savoir-faire », mais elles ne peuvent pas assumer directement des tâches de gouvernance à l’échelle du continent. Leur valeur réside dans la démonstration et le soutien, et non dans la substitution. Traiter un modèle comme un substitut, c’est sous-estimer l’écart d’échelle des deux côtés.

I. L’écart d’échelle : les chiffres d’abord

Taïwan compte environ 23 millions d’habitants ; le continent, environ 1,4 milliard — soit environ soixante fois plus. Les écarts dans les nombres de juges, de fonctionnaires, de policiers et d’enseignants sont tout aussi frappants : le volume d’affaires que le système judiciaire de la République de Chine (Taïwan) traite chaque année et la taille des ressorts que son système administratif dessert ne sont pas du même ordre de grandeur que ceux d’aucune grande province du continent. Ce n’est pas une critique, c’est de l’arithmétique : un système conçu pour 23 millions de personnes, multiplié directement par soixante, ne fonctionnera pas simplement. Les finances, le personnel, les systèmes d’information et les mécanismes de contrôle — chacun doit être repensé, et non simplement agrandi proportionnellement. Considérez aussi les finances et l’information : le budget annuel du gouvernement central de la République de Chine (Taïwan) n’est pas non plus du même ordre de grandeur que l’échelle fiscale d’une seule province du continent ; les populations desservies par les systèmes d’information relatifs à l’état civil, à la fiscalité, à la

sécurité sociale et à l'assurance maladie diffèrent de plusieurs dizaines de fois, et étendre ces systèmes n'est pas une question d'acheter simplement du matériel, mais de reconstruire les processus, les normes et la capacité de régulation. L'écart d'échelle se manifeste aussi dans le temps : le développement institutionnel que Taïwan a accompli en plusieurs décennies ne peut pas être reproduit sur le continent en quelques mois de transition ; tout calendrier doit être estimé en unités de dix ans.

II. Ce qui peut être transplanté

Premièrement, la technologie et les procédures électorales : l'administration des élections, le dépouillement, le règlement des différends et les règles d'une concurrence équitable entre les partis — ce sont des savoir-faire reproductibles. Deuxièmement, les principes institutionnels : l'indépendance judiciaire, la séparation des pouvoirs, l'autonomie locale et la liberté de la presse — ces principes ne dépendent pas de l'échelle. Troisièmement, les personnes et l'expérience : la République de Chine (Taïwan) a formé une génération de juges, d'avocats, de fonctionnaires, de journalistes et de travailleurs des organisations civiques familiers du fonctionnement démocratique ; ils peuvent servir de conseillers, de formateurs et d'observateurs, sans avoir à gouverner eux-mêmes. Quatrièmement, l'expérience de l'éducation civique et du débat public : comment aider les citoyens ordinaires à comprendre les constitutions, les budgets et les élections, et comment organiser des débats publics, des auditions et des groupes civiques — cette expérience douce peut également être transférée, et elle est souvent plus difficile à obtenir que les institutions dures. Ce que ces quatre types de transplantation ont en commun, c'est qu'ils transfèrent le « savoir-faire et l'expérience », et non « le pouvoir de gouverner ».

III. Ce qui ne peut pas être transplanté directement

Premièrement, la nationalisation de l'armée et la réforme du secteur de la sécurité : la nationalisation de l'armée en République de Chine (Taïwan) s'est accomplie en plusieurs décennies dans des conditions historiques particulières ; l'appareil de sécurité du continent diffère entièrement par son échelle, sa structure et sa configuration d'intérêts, et il n'existe aucun modèle prêt à l'emploi. Deuxièmement, la complexité de la gouvernance locale : les provinces, les villes, les comtés et les cantons du continent s'empilent en plusieurs couches, et ses écarts ethniques, religieux et de développement régional sont bien plus grands que ceux de Taïwan ; l'expérience de rationalisation d'un seul échelon ne peut pas simplement être transposée. Troisièmement, la source de la légitimité politique : le mandat du gouvernement démocratiquement élu de la République de Chine (Taïwan) vient des électeurs de Taïwan ; une transition sur le continent a besoin de sa propre procédure d'autorisation par le peuple du

continent, et aucune institution extérieure ne peut se substituer à cette procédure. En outre, les différences de structure économique ne peuvent être ignorées : Taïwan est dominée par les petites et moyennes entreprises et l'industrie orientée vers l'exportation, tandis que le continent compte un vaste secteur public, une structure duale urbaine-rurale et un gouffre de développement régional ; le même ensemble de règles fiscales et de sécurité sociale produira des effets entièrement différents dans les deux structures économiques.

IV. Une division du travail raisonnable : modèle, soutien et articulation

Le meilleur positionnement du rôle de la République de Chine (Taïwan) est triple : fournir un modèle institutionnel qui peut être visité et étudié ; fournir une formation et un soutien technique (administration électorale, magistrature, autonomie locale, éducation civique) ; et, pendant la période de transition, fournir des fonctions limitées de coordination et d'observation, sans chercher le pouvoir de gouverner. Le sujet de la transition ne peut être que des institutions construites par le peuple du continent lui-même ; la valeur de l'expérience extérieure réside dans le raccourcissement du temps passé en tâtonnements, et non dans le remplacement des tâtonnements eux-mêmes. Reconnaître cela protège les deux parties : cela empêche la République de Chine (Taïwan) d'assumer des responsabilités au-delà de ses capacités, et cela empêche le continent de traiter un modèle extérieur comme une réponse toute faite. Un dernier point doit être fait : l'évaluation de la capacité de charge elle-même appelle aussi à l'humilité — les contraintes réelles de la période de transition ne se révéleront pleinement qu'une fois la transition commencée. Le rôle d'un modèle est de permettre au peuple du continent de faire moins de faux pas au départ ; mais la route doit en fin de compte être parcourue par le peuple du continent lui-même, et les institutions doivent en fin de compte être construites par le peuple du continent lui-même.

V. Les formes organisationnelles du soutien : conseillers, formation et groupes de travail conjoints

Une fois le positionnement de modèle, de soutien et d'articulation établi, la question suivante est celle de la forme organisationnelle : par quel type d'organes le soutien devrait-il être fourni, pour qu'il soit à la fois efficace et ne dépasse pas sa place ? Premièrement, les groupes consultatifs : de petites équipes de conseillers composées de juges, d'avocats, d'experts électoraux et de travailleurs de l'autonomie locale, fournissant des conseils à l'invitation de la partie continentale — les conseillers conseillent seulement, ils ne décident pas, et le compte rendu des consultations est rendu public. Deuxièmement, les programmes de formation : une formation systématique pour les futurs

responsables électoraux, juges, journalistes et travailleurs des organisations civiques du continent, dont le contenu est centré sur les procédures et les techniques — comment organiser des élections, comment diriger un tribunal, comment faire fonctionner un conseil local — plutôt que sur l'exportation de slogans idéologiques. Troisièmement, les groupes de travail conjoints : pour des tâches de transition spécifiques, telles que la préparation technique d'une première élection ou la rédaction d'une première ordonnance d'autonomie locale, des groupes de travail dotés d'une tâche et d'un délai définis sont mis en place, et dissous une fois la tâche accomplie. Le principe commun aux trois formes est que l'organe de soutien doit être de plus petite échelle que la tâche qu'il soutient, que le bénéficiaire détient toujours le pouvoir de décision, et que le soutien demeure toujours dans une position où il peut être prié de partir.

La forme organisationnelle détermine aussi la direction de la responsabilité : les groupes consultatifs répondent devant la partie qui les a invités, les programmes de formation rendent leurs comptes publics aux stagiaires et aux financeurs, et les groupes de travail conjoints répondent devant le cahier des charges convenu par les deux parties. Si un organe de soutien s'enfle, reste sur place à long terme et passe du rôle de conseiller à celui de décideur de fait, le soutien dégénère en une variante de prise de contrôle. Les accords de soutien devraient donc préciser à l'avance : la portée de la tâche, le délai, la source de financement et les conditions de sortie. Quand le délai arrive, le soutien prend fin ; quand la tâche change, l'accord est renégocié. Placer le soutien dans des formes organisationnelles dotées de limites, c'est un respect institutionnel de la capacité d'agir du bénéficiaire — et une protection pour le soutien lui-même : seul un engagement limité est un engagement crédible.

VI. Évaluation et correction : comment juger si le soutien fonctionne

On ne peut pas décider si le soutien fonctionne par le soutien lui-même, mais il faut le mesurer par rapport aux besoins réels du bénéficiaire. La première norme d'évaluation est le propre jugement du peuple du continent : la formation a-t-elle résolu les problèmes concrets qu'il a rencontrés, les suggestions des conseillers étaient-elles réalisables dans les contraintes du continent, et les propositions des groupes de travail conjoints ont-elles été réellement adoptées. Tout conseil que le bénéficiaire met de côté, aussi élégamment conçu soit-il, doit être compté comme un soutien inefficace. La deuxième norme est la durabilité des institutions : une fois le soutien terminé, le bénéficiaire peut-il fonctionner seul — les élections peuvent-elles être organisées par lui-même, les tribunaux peuvent-ils juger par eux-mêmes, les conseils locaux peuvent-ils délibérer par eux-mêmes ? Tout projet qui s'arrête dès que le soutien part est une dépendance, et non une capacité. La troisième norme est un mécanisme de correction : les projets de soutien devraient faire l'objet d'une évaluation

indépendante régulière, les rapports d'évaluation devraient être rendus publics, et les projets peu performants devraient être ajustés ou supprimés, plutôt que poursuivis par inertie.

Le but de l'évaluation et de la correction est d'empêcher le soutien de devenir un rituel d'autocongratulation. L'échec le plus fréquent dans l'histoire du soutien à la transition n'est pas un soutien trop faible, mais le fait que le soutien s'absorbe dans l'auto-affirmation « nous aidons », sans jamais se demander si l'aide a vraiment atteint son but. Confier l'évaluation au bénéficiaire et à des tiers, inscrire la correction dans l'accord et traiter la résiliation comme une option normale — c'est seulement ainsi que le soutien peut véritablement raccourcir le temps de tâtonnement du peuple du continent, plutôt que de substituer un grand spectacle de soutien à la construction institutionnelle propre du peuple du continent. Il n'existe qu'une seule norme pour le succès du soutien : le bénéficiaire a de moins en moins besoin de soutien.

Pour aller plus loin

Index des quarante questions (https://freechina.live/governance-public-policy/third-republic-governance-blueprints/roc-history-constitutional-reconstruction/)

Comment Taïwan est-elle passée d'un régime autoritaire à la démocratie ? (https://freechina.live/%e7%ae%80%e4%bd%93%e4%b8%ad%e6%96%87-simplified-chinese/%e5%8f%b0%e6%b9%be%e5%a6%82%e4%bd%95%e4%bb%8e%e5%a8%81%e6%9d%83%e7%bb%9f%e6%b2%bb%e8%b5%b0%e5%90%91%e6%b0%91%e4%b8%bb%ef%bc%9f/) (Q11)

Quelles leçons la réforme du gouvernement provincial de Taïwan offre-t-elle pour la gouvernance locale d'un futur continent ? (https://freechina.live/%e7%ae%80%e4%bd%93%e4%b8%ad%e6%96%87-simplified-chinese/%e5%8f%b0%e6%b9%be%e7%b2%be%e7%9c%81%e6%94%b9%e9%9d%a9%e7%bb%99%e6%9c%aa%e6%9d%a5%e5%a4%a7%e9%99%86%e5%9c%b0%e6%96%b9%e6%b2%bb%e7%90%86%e4%bb%80%e4%b9%88%e5%90%af%e7%a4%ba%ef%bc%9f/) (Q13)

L'autonomie locale et la vie quotidienne (https://freechina.live/%e7%ae%80%e4%bd%93%e4%b8%ad%e6%96%87-simplified-chinese/%e5%9c%b0%e6%96%b9%e8%87%aa%e6%b2%bb%e4%b8%8e%e6%97%a5%e5%b8%b8%e7%94%9f%e6%b4%bb/) (Guide I05)

Comment juger si un plan de transition est fiable (https://freechina.live/%e7%ae%80%e4%bd%93%e4%b8%ad%e6%96%87-simplified-chinese/%e6%80%8e%e6%a0%b7%e5%88%a4%e6%96%ad%e4%b8%80%e4%b8%aa%e8%bd%ac%e5%9e%8b%e6%96%b9%e6%a1%88%e6%98%af%e5%90%a6%e9%9d%a0%e8%b0%b1/) (Guide I06)

Comment les pouvoirs fiscaux devraient-ils être répartis entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux et de comté ? (https://freechina.live/%e7%ae%80%e4%bd%93%e4%b8%ad%e6%96%87-simplified-chinese/%e4%b8%ad%e5%a4%ae%e6%94%bf%e5%ba%9c%e4%b8%8e%e7%9c%81%e3%80%81%e5%8e%bf%e6%94%bf%e5%ba%9c%e5%ba%94%e5%a6%82%e4%bd%95%e5%88%86%e9%85%8d%e8%b4%a2%e6%94%bf%e6%9d%83%ef%bc%9f/) (Q32)

Sources

Index des quarante questions (https://freechina.live/governance-public-policy/third-republic-governance-blueprints/roc-history-constitutional-reconstruction/)

Essais introductifs de cette série (https://freechina.live/governance-public-policy/third-republic-governance-blueprints/roc-history-constitutional-reconstruction/) (I01–I06)

De la révolution Xinhai à aujourd’hui : pourquoi la Chine retombe-t-elle sans cesse dans le cycle des changements de dynastie ? (https://freechina.live/%e7%ae%80%e4%bd%93%e4%b8%ad%e6%96%87-simplified-chinese/%e4%bb%8e%e8%be%9b%e4%ba%a5%e9%9d%a9%e5%91%bd%e5%88%b0%e4%bb%8a%e5%a4%a9%ef%bc%9a%e4%b8%ad%e5%9b%bd%e4%b8%ba%e4%bd%95%e5%8f%8d%e5%a4%8d%e9%99%b7%e5%85%a5%e6%94%b9%e6%9c%9d%e6%8d%a2%e4%bb%a3%e7%9a%84/) — conclusion citée ; argument causal non repris

Plateforme du paquet de transition en sept lois (https://freechina.live/governance-public-policy/third-republic-governance-blueprints/seven-law-transition-package/) — lois modèles, non des lois déjà en vigueur

Traduit du texte maître en chinois simplifié (publié le 2026-11-04).

← Retour à l’index des Quarante questions (https://freechina.live/governance-public-policy/third-republic-governance-blueprints/roc-history-constitutional-reconstruction-40-questions/)

Également disponible en : 简体中文 (https://freechina.live/%e7%ae%80%e4%bd%93%e4%b8%ad%e6%96%87-simplified-chinese/%e5%8f%b0%e6%b9%be%e7%8e%b0%e6%9c%89%e5%88%b6%e5%ba%a6%e8%83%bd%e5%a4%9f%e6%89%bf%e6%8b%85%e5%a4%9a%e5%a4%a7%e8%a7%84%e6%a8%a1%e7%9a%84%e5%a4%a7%e9%99%86%e6%94%bf%e6%b2%bb%e8%bd%ac%e5%9e%8b%e4%bb%bb/) · 繁體中文 (https://freechina.live/繁體中文-traditional-chinese/臺灣現有制度能夠承擔多大規模的大陸政治轉型任/) · English (https://freechina.live/english/how-large-a-mainland-political-transition-task-can-taiwans-existing-institutions-bear/) · Deutsch (https://freechina.live/deutsch/wie-gross-eine-politische-ubergangsaufgabe-auf-dem-festland-konnen-taiwans-bestehende-institutionen-tragen/) · Español (https://freechina.live/espanol/que-magnitud-de-tarea-de-transicion-politica-continental-pueden-asumir-las-instituciones-actuales-de-taiwan/)